

MeDirect lance MeManaged

hier - jeudi 2 mars 2023

En collaboration avec BlackRock, la banque belge MeDirect lance MeManaged, une nouvelle plateforme digitale de gestion discrétionnaire de portefeuille. Intéressant ?



En collaboration avec BlackRock, la banque belge MeDirect lance MeManaged, une nouvelle plateforme digitale de gestion discrétionnaire de portefeuille. Intéressant ?

De quoi s'agit-il ?

Avec MeManaged, MeDirect entend donner à ses clients les outils dont ils ont besoin pour investir, sans qu'ils aient à se soucier eux-mêmes de la gestion de leurs investissements.

Le seuil minimum d'investissement s'élève à 5 000 EUR. Des versements mensuels sont ensuite possibles, à partir de 100 EUR. Il s'agit d'un contrat de gestion discrétionnaire. C'est donc MeDirect qui décide, à la place du client, dans quoi il investit.

Actuellement, chaque profil est associé à un OPC (Organisme de placement collectif, en d'autres termes un fonds) géré par BlackRock. Chacun de ces OPC investit lui-même dans des trackers (voyez plus loin).

Comment ouvrir un compte ?

Tout se fait entièrement en ligne. Il vous faudra d'abord répondre à un questionnaire qui déterminera votre profil d'investisseur. En fonction de vos réponses, vous atterrirez dans un des quatre profils prédéterminés, chacun étant associé à un niveau de risque différent :

- le profil **défensif** (maximum 30% d'actions)
- le profil **conservateur** (maximum 50% d'actions)
- le profil **modéré** (maximum 70% d'actions)
- le profil **croissance** (maximum 90% d'actions)

(L'exposition aux obligations, cash et autres actifs peut varier, pour chaque stratégie d'investissement mentionnée ci-dessus, de 0 à 100%.)

Plus le poids des actions est élevé, plus le risque de perte est élevé aussi, mais cela va de pair avec un rendement plus élevé à long terme. Faut-il le rappeler, ni le capital ni le rendement ne sont garantis.

Quels sont les frais et taxes ?

Côté frais, il n'y a pas de frais d'entrée, ni de sortie. Les retraits sont possibles à tout moment, pour un montant minimum de 100 EUR, à condition que vous laissiez au moins 5 000 EUR en compte.

Les frais de gestion liés à MeManaged s'élèvent à 0,90% par an (TVAC), auxquels il convient d'ajouter les frais de gestion des ETF (environ 0,40%). Soit en tout 1,30% par an, ce qui est très raisonnable.

Côté fiscalité, ce sont des OPC de distribution. Il n'y a donc pas de taxes sur les opérations de Bourse (TOB) ni à l'entrée, ni à la sortie. A la revente, un précompte de 30% est dû sur la plus-value obligatoire.

Les dividendes versés par le fonds sont soumis à un précompte mobilier (30% actuellement). MeDirect les réinvestit directement dans le fonds.

Que penser des fonds choisis, et de MeManaged ?

Si les fonds de BlackRock investissent dans des trackers, ce qui laisserait penser à une gestion d'investissement passive, ce n'est en réalité pas le cas. Il y a bien une répartition mondiale des actifs, mais à travers une trentaine de trackers chaque fois, certains d'entre eux misant sur des thématiques très spécifiques (eau, climat, vieillissement de la population).

On pourrait donc comparer ces fonds à des fonds mixtes gérés activement, si ce n'est que plutôt que d'investir directement en actions et en obligations, ils le font à travers des trackers, ce qui revient moins cher en termes de gestion.

Si on compare le rendement historique de ces fonds avec, par exemple, celui des [robots conseillers que nous venons de recommander \(Easyvest et Indexa\)](#), le rendement est systématiquement inférieur (mais sans être catastrophique non plus).

La moindre performance s'observe aussi par rapport aux [meilleurs fonds mixtes que nous recommandons](#). Des fonds mixtes qui, pour beaucoup d'entre eux, sont disponibles chez... MeDirect aussi.

En conclusion, et dans l'état actuel des choses, nous ne recommandons pas de souscrire à la nouvelle formule MeManaged.

Qu'en est-il des contrats « Géré pour vous » ?

Dans un courrier adressé à ses clients, MeDirect indique qu'elle mettra fin le 29 décembre 2023 aux contrats de gestion discrétionnaire « Géré pour vous » actuels. Les clients seront alors libres de choisir s'ils veulent garder ou vendre les fonds le composant.

Par ailleurs, il ne sera déjà plus possible d'effectuer de nouveaux versements dans ce programme dès le 4 avril prochain. Attention que si vous voulez dès à présent souscrire au nouveau MeManaged, vous devez clôturer immédiatement « Géré pour vous », ce qui impliquera de vendre vos fonds et de payer les taxes (TOB de 1,32% plus le précompte mobilier de 30% sur l'éventuelle plus-value obligataire).

En compensation, MeDirect offre aux clients concernés un bonus de 150 EUR, ainsi que la gratuité des frais de gestion pendant les deux premiers trimestres de 2023 s'ils souscrivent à MeManaged avant le 31 mars prochain.